

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 28 octobre 2016

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 19/10/2016

L'an deux mille seize et le vingt-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : 15

Dont Présents non votants : 0

Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Alain MOULY, Martine OLMOS, Yves ROBIN

Représentés : 3

Votants: 18

Pour: 18

Représentés: Daniel GALTIER par Jean ARCAS, Martine GIL par Norbert ETIENNE, Bernard VIDAL par Francis BOUTES

Contre: 0

Présents non votants :

Abstentions: 0

Excusés: Michaël ANDERS, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Luc SALLES, Alain SICILIANO, Philippe VIDAL, Jean-Noël BADENAS

Absents:

Objet: Culture : Orchestre du Pays

L'Orchestre du Pays a la volonté de donner, sous un angle artistique, un éclairage sur l'histoire locale. Le sujet retenu pour 2016 mettra « le parler Occitan » au travers d'événements historiques et actuels de notre territoire. Comme pour toutes les créations de l'Orchestre de Pays, l'idée est toujours de raconter une histoire avec un ancrage territorial qui permet de sensibiliser la population et les nouveaux arrivants à la culture régionale, à travers un thème porteur, mais aussi à une formation musicale d'ensemble en tant qu'identité locale.

118 choristes et 58 musiciens participent à cette nouvelle création composée par Joël Drouin et deux comédiens interprètent le texte écrit par Jean Tuffou. La conduite technique du spectacle a fait l'objet d'une consultation pour la création lumière, la location du matériel et la prestation technique de chaque concert.

L'harmonie Bédaricienne est aux côtés du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles depuis la création de l'Orchestre de Pays. Un partenariat est formalisé au travers d'une convention afin de bénéficier d'un appui logistique pour la répétition et la diffusion des spectacles sur la période de diffusion qui va du 22 juillet 2016 au 22 juillet 2017.

Cette convention prévoit :

le prêt et transport de d'instruments de musique pour les répétitions et représentations

la reproduction, les photocopies, les reliures (fournitures) des partitions

le coût s'élève à la somme de 1 500 € TTC

la durée est de un an du 22 juillet 2016 au 22 juillet 2017.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le contenu de cette convention et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à la signer.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le contenu de cette convention et autorise le Président à la signer.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 28 octobre 2016.

Le Président,
Francis BOUTES



RF
Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité.
Date de réception de l'AR: 10/11/2016
034-253403554-20161028-2016_28_10_09-DE